

Président

Secrétariat : 01.58.03.58.61

**A l'attention des clubs de D1 et de D2.  
Du club des Archers de Préaux  
Copie aux président(e)s des comités régionaux**

JMC/PR 20.067

Noisy le Grand, le 20 mars 2020

**Objet - Décision du Comité Directeur du 19 mars 2020 :**

Cher(e)s Président(e)s,

Dans le contexte actuel de la pandémie de coronavirus et des mesures associées à la lutte contre sa propagation, nous n'avons pas de vision claire sur ce que l'on sera autorisé à faire en cette année sportive 2020.

En raison des dates de confinement actuellement prévues et prévisibles, il y a de fortes chances que la 1<sup>ère</sup> manche de D1 ne puisse s'organiser. L'incertitude est actuellement de mise sur la possibilité d'organiser la 2<sup>ème</sup> manche.

De plus eu égard à la non-possibilité de préparation des archers des équipes, aux difficultés de déplacement, aux incertitudes quant au mode de reprise de l'activité nationale et afin de préserver l'équité sportive, le comité directeur se doit de prendre des décisions.

En conséquence et afin d'éviter de rajouter de l'incertitude à la situation actuelle et sur proposition de la Commission Sportive Cible, le Comité Directeur de la FFTA a pris les décisions suivantes :

**Le championnat de France de tir nature**

Le championnat de France de tir nature 2020 est annulé.

**Les saisons 2020 de D1 et de D2 seront blanches.**

De façon générale, tout est reporté en 2021. La composition des Divisions 1 et 2 sera maintenue en 2021. Pour la D2, en fonction de la disponibilité des organisateurs, les groupes pourront être adaptés. S'ils le souhaitent, les organisateurs de D1 et D2 pourront garder leur date de compétition 2020. En lieu et place, ils pourront proposer une compétition individuelle locale et ainsi permettre de maintenir une offre sportive.

Toujours dans cette perspective d'animer la vie sportive régionale, et en fonction de l'évolution de la situation, les Comités Régionaux ont la possibilité de proposer des manches de Divisions Régionales mais sans finalité nationale.

.../...

Cela se concrétise par l'annulation des manches de D1 et D2 et par conséquence l'annulation de la finale nationale des DR et du championnat de France de D2 :

- D1 - Briennon : 25 et 26 avril 2020
- D1 - Boé : 13 et 14 juin 2020
- D1 - Compiègne : 30 et 31 mai 2020
  
- D2 - 26 avril : Ville sur la Ferté, Lyon 8<sup>ème</sup>, Auros et Thouars
- D2 - 31 mai : Chauny, Chatillon/Seine, Vedène et Nantes
- D2 - 14 juin : Pantin, Yzeure, Boé et Laval
  
- Finale des DR et du championnat de France de D2 :  
St Avertin : 17 au 19 juillet 2020

Il en est de même pour les tournois nationaux Jeunes (TNJ) :

- Challans : 18 et 19 avril 2020
- Lattes – St Jean de Vedas : 16 et 17 mai 2020
- Vagney : 06 et 07 juin 2020

Pour l'individuel, dans la mesure du possible, nous souhaitons maintenir une vie sportive en Tir à l'Arc Extérieur avec pour finalité les championnats de France Elite, Jeunes (individuels et par équipe de club), Adultes et double mixte du 25 juillet et 02 août 2020 à Riom.

L'offre sportive étant de fait réduite en 2020, le classement sélectif se fera sur la prise en compte **des 2 meilleurs scores de la saison 2020** au lieu **des 3 meilleurs scores**.

En fonction de la période de reprise des compétitions, il sera éventuellement étudié toutes adaptations qui lui semblera nécessaire.

Les **dates de pré inscriptions** sont décalées, elles passent du 24 juin au **8 juillet**.

Concernant l'arrêt des scores pour les **DOM TOM**, il passe du 03 juin au **17 juin**.

### **Le calendrier**

Aucune pénalité en cas d'annulation ou report. Le calendrier sera de nouveau ouvert lors de l'autorisation des compétitions pour permettre aux clubs, en ayant la possibilité, de proposer de nouvelles compétitions. Les modalités complémentaires seront adressées en temps utile.

Les organisateurs de compétitions nationales annulées en 2020 seront prioritaires pour organiser les mêmes compétitions en 2021.

Vous comprenez que l'ensemble de ces décisions n'ont qu'un seul objectif, préserver la santé de nos adhérents. Je vous demande de relayer au travers de vos réseaux, les consignes des autorités compétentes. Pour ceux qui continuent de s'entraîner à leur domicile ou dans leur jardin, de prendre toutes les précautions et toutes les mesures de sécurité appropriées.

Avec l'assurance de nos cordiales salutations.

Le Président

Jean-Michel CLÉROY



12 Place Georges Pompidou  
93160 NOISY LE GRAND  
Tél. : 01.58.06.58.58  
e-mail : [ffa@ffa.fr](mailto:ffa@ffa.fr)